

Informations de base	
2024/2951(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la répression croissante et systématique contre les femmes en Iran Subject 4.10.09 Condition et droits de la femme 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Iran	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/11/2024	Débat en plénière		
28/11/2024	Décision du Parlement	T10-0052/2024	Résumé
28/11/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2951(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150 Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0186/2024	25/11/2024	
Proposition de résolution		B10-0188/2024	25/11/2024	
Proposition de résolution		B10-0197/2024	25/11/2024	
Proposition de résolution		B10-0199/2024	25/11/2024	
Proposition de résolution		B10-0202/2024	25/11/2024	
Proposition de résolution		B10-0203/2024	25/11/2024	
Proposition de résolution		B10-0207/2024	25/11/2024	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0052/2024	28/11/2024	Résumé

Résolution sur la répression croissante et systématique contre les femmes en Iran

2024/2951(RSP) - 28/11/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 562 voix pour, 2 contre et 30 abstentions, une résolution sur la répression croissante et systématique des femmes en Iran.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et les députés.

Les députés ont fermement condamné la répression croissante et systématique des femmes en Iran et ont déploré le fait que les autorités aient arrêté Ahoo Daryaei, qui avait retiré ses vêtements en signe de protestation, la qualifiant d'«inapte mentale», et l'aient internée dans un établissement psychiatrique. Ils estiment que la répression des femmes politiquement provocatrices par l'internement psychiatrique est un acte de torture.

Le Parlement a demandé aux autorités iraniennes d'abroger toute législation discriminatoire à l'égard des femmes et des filles et **d'abolir d'urgence la «police des mœurs»** et tous les autres organismes répressifs. Il a également demandé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les défenseurs des droits des femmes et des victimes de détention arbitraire et a condamné la persécution des minorités ethniques et religieuses en Iran.

Le Conseil est invité à désigner le Corps des gardiens de la révolution islamique comme une organisation terroriste.

Enfin, le gouvernement iranien est invité à accorder un accès illimité à la mission d'enquête des Nations unies et au rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran.